

AR Prefecture

046-214602963-20240322-2024_08-DE
Reçu le 25/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2024**

Convocation le 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était absent : Monsieur Jean-Bernard BENAC qui donne procuration à Raoul DEBAR

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

**COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 DU BUDGET
COMMUNAL PRINCIPAL**

Madame Nelly VAN MARLE, 2^{ème} adjointe au maire présente le compte financier unique 2023 de la commune. Il se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (N-1)	0.00	408 840.41	0.00	201 211.07	0.00	610 051.48
Réalisation de l'exercice	346 028.25	459 585.86	105 535.75	24 819.58	451 564.00	484 405.44
Totaux	346 028.25	868 426.27	105 535.75	226 030.65	451 564.00	1 094 456.92
<i>Résultat de clôture</i>		522 398.02		120 494.90		642 892.92
Restes à réaliser (N+1)			52 144.00	34 762.00	52 144.00	34 762.00
Résultat cumulé	346 028.25	868 426.27	157 679.75	260 792.65	503 708.00	1 129 218.92
RÉSULTAT DÉFINITIF		522 398.02		103 112.90		625 510.92

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

AR Prefecture

046-214602963-20240322-2024_08-DE
Reçu le 25/03/2024

POUR MÉMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté + 408 840.41€
Résultat d'investissement antérieur reporté + 201 211.07€

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Solde d'exécution de l'exercice - 80 716.17€
Solde d'exécution antérieur + 201 211.07€
Solde d'exécution cumulé + 120 494.90€

RESTES A RÉALISER AU 31/12/2023

Dépenses d'investissement - 52 144.00€
Recette d'investissement + 34 762.00€
- 17 382.00€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice + 113 557.61€
Résultat antérieur + 408 840.41€
Total à affecter + 522 398.02€

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section
d'investissement (compte 1068) 0,00€
2/Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 0,00€
3/Reste sur excédent de fonctionnement à reporter R002 + 522 398.02€

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire de la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte financier unique sur budget communal principal 2023.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 22 mars 2024
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 25/03/2024
Le Maire, Raoul Debar

